

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 122 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001**Second rapport sur l'exécution du budget-programme
de l'exercice biennal 2000-2001****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/56/674). Durant l'examen de ce rapport, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations et précisions supplémentaires.

2. Le Comité consultatif note que, comme par le passé, ce rapport ne porte que sur les aspects financiers de la question, et qu'il sera complété par un rapport sur l'exécution des programmes, qui sera présenté pour examen au Comité du programme et de la coordination et à l'Assemblée générale. À ce propos, le Comité rappelle ce qu'il a fait observer dans un rapport précédent, à savoir que l'objectif de ces rapports devrait être de mettre en parallèle les données financières et l'exécution des programmes, et que le Secrétariat devrait réfléchir davantage à la possibilité de réunir un jour ou l'autre les deux volets de la question dans un seul et unique rapport (voir A/52/742, par. 1).

3. Comme indiqué au paragraphe 1 du rapport du Secrétaire général, les prévisions de dépenses et de recettes finales pour l'exercice biennal font apparaître une augmentation d'un montant net de 28,9 millions de dollars par rapport aux crédits et prévisions de recettes révisées que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 55/239 du 23 décembre 2000. Les dépenses pour l'exercice biennal 2000-2001 sont estimées à un montant brut de 2 560 900 000 dollars, soit une augmentation de 27,8 millions de dollars. Quant aux recettes, estimées à 379,7 millions de dollars, elles accusent une diminution de 1,1 million de dollars par rapport aux prévisions révisées (380,8 millions de dollars) pour l'exercice.

4. Comme le Secrétaire général l'indique également au paragraphe 1 de son rapport, les chiffres qui y sont présentés ont été calculés en fonction des dépenses



effectivement engagées au cours des 20 premiers mois de l'exercice, des dépenses prévues des quatre derniers mois et des variations des taux d'inflation, des taux de change et des ajustements au coût de la vie par rapport aux hypothèses retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1).

5. Comme il est indiqué au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général, l'augmentation du montant net des crédits nécessaires, qui s'élève à 28,9 millions de dollars, résulte des effets conjugués des facteurs suivants : a) augmentations résultant des modifications des hypothèses concernant les taux de change (10,4 millions de dollars), modifications des hypothèses concernant l'inflation (9,1 millions de dollars), dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution 54/252 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1999, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et engagements de dépenses résultant des prévisions de dépenses révisées et des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social (14,5 millions de dollars); et b) diminutions d'un montant de 6,2 millions de dollars résultant de la variation du coût des postes et ajustements portant sur des objets de dépenses autres que les postes, sur la base des besoins effectivement prévus.

6. L'augmentation des dépenses dues à la modification des hypothèses concernant les taux de change (10,4 millions de dollars) et l'inflation (9,1 millions de dollars) est expliquée aux paragraphes 6 à 12 du rapport du Secrétaire général, et les taux de change, présumés et effectifs, sont indiqués en détail dans les états 4 et 5 du rapport; le tableau 1 indique les changements dus au taux de change et à l'inflation, par lieu d'affectation.

7. Les dépenses supplémentaires, d'un montant total de 14,5 millions de dollars, correspondant aux engagements contractés en vertu des dispositions de la résolution 54/252 du 23 décembre 1999 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et aux engagements au titre des prévisions de dépenses révisées et des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social sont examinées aux paragraphes 13 à 16 du rapport du Secrétaire général.

8. Des renseignements sur la diminution des dépenses d'un montant de 6,2 millions de dollars se rapportant aux taux d'occupation des postes et à d'autres facteurs figurent aux paragraphes 17 à 39 et dans les états 1, 2, 3 et 8 du rapport. Comme indiqué au paragraphe 20, les taux de vacance de postes retenus pour le budget-programme, indiqués dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1) et qui reposaient sur les données recueillies en 2000, étaient de 8,3 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 2,6 % pour les agents des services généraux pour la première année de l'exercice biennal, et de 6,5 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2,5 % pour les agents des services généraux pour la seconde année de l'exercice. Toutefois, d'après les données connues pour la période de janvier à septembre 2001, les taux effectifs en 2001 ont été de 6,9 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 3,2 % pour les agents des services généraux (voir par. 21 du rapport).

9. Le Secrétaire général indique à l'alinéa b) du paragraphe 23 de son rapport que l'écart entre les taux de vacances prévus et les taux de vacances effectifs s'explique pour les grands chapitres du budget pour lesquels les taux de vacances sont exceptionnellement élevés, comme les chapitres 16, 20, 24, 27 et 30, notamment par

les retards de recrutement, de nomination et/ou de promotion, les départs à la retraite et les affectations de fonctionnaires à des postes de rang plus élevé.

10. Le Comité consultatif se souvient avoir recommandé que le montant des engagements non réglés compris dans le montant estimatif des dépenses de l'exercice biennal soit indiqué dans les rapports sur l'exécution du budget (voir A/52/742, par. 11). À cet égard, le Comité prend note de l'observation figurant au paragraphe 39 du Secrétaire général selon laquelle « il n'est pas possible de déterminer à l'avance quel sera le montant exact des engagements non réglés à la date de clôture du budget de l'exercice biennal. À titre indicatif, le montant des engagements non réglés à fin septembre 2001 s'élevait à 161,7 millions de dollars ».

11. **Le Comité estime que, dans plusieurs paragraphes du rapport, les indications données auraient pu être plus détaillées.** Par exemple, ayant demandé des précisions concernant les économies réalisées au titre des activités de formation, il a été informé que « la réduction, d'un montant total de 2 364 600 dollars, enregistrée au titre des services contractuels au chapitre 27 C (Bureau de la gestion des ressources humaines), s'explique par une sous-utilisation des crédits prévus au titre du programme central de formation. Une partie de cette somme, représentant 960 100 dollars, a été utilisée pour recruter du personnel temporaire afin de donner au programme un dispositif d'appui adéquat. En effet, celui-ci semble devenu insuffisant, le programme de formation ayant été considérablement élargi au cours des deux derniers exercices biennaux. De plus, les données relatives à l'exécution des programmes et la structure des dépenses observée pendant l'exercice, semblent indiquer que le solde de 1 404 500 dollars ne sera peut-être pas utilisé, en raison, essentiellement de l'annulation ou du report d'un certain nombre d'activités de perfectionnement du personnel, notamment de certains cours de formation, séminaires et autres activités de formation, dont certains auraient lieu en 2002 ».

12. Par ailleurs, ayant demandé des précisions concernant « le crédit non récurrent destiné à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme des Nations Unies pour 2001 », mentionné au paragraphe 32 du rapport, le Comité a été informé que le poste de directeur de l'Institut s'était trouvé vacant à plusieurs reprises en 2000 et en 2001; pour cette raison, et compte tenu des crédits non utilisés au titre d'autres rubriques, il a été estimé que les contributions volontaires suffiraient pour répondre aux besoins de l'Institut en 2001. Le Comité a également été informé que, si l'Assemblée générale prend la décision d'affecter ces fonds, les montants définitifs des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 2000-2001 devraient être révisés à la hausse par rapport aux montants indiqués dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme pour tenir compte du niveau des dépenses que l'Assemblée générale jugera opportunes.

13. À sa demande, il a été fourni au Comité consultatif une ventilation des économies réalisées au titre des voyages, indiquant séparément les écarts relatifs aux frais de voyage des représentants et à ceux du personnel. Ces informations figurent dans l'annexe au présent document et **devraient figurer à l'avenir dans les rapports sur l'exécution du budget-programme.**

Annexe

Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Écarts relatifs aux frais de voyage, par chapitre

Augmentations/(réductions), en milliers de dollars des États-Unis

<i>Chapitre</i>	<i>Voyage des représentants</i>	<i>Voyage de fonctionnaires</i>	Total
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	(827,8)	327,1	(500,7)
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	(49,5)	173,9	124,4
3. Affaires politiques	(494,0)	(118,6)	(612,6)
4. Désarmement	—	96,3	96,3
5. Opérations de maintien de la paix	—	(1 106,9)	(1 106,9)
6. Utilisations pacifiques de l'espace	—	(0,6)	(0,6)
7. Cour internationale de Justice	—	(8,2)	(8,2)
8. Affaires juridiques	(191,8)	(24,0)	(215,8)
9. Affaires économiques et sociales	(237,8)	(198,3)	(436,1)
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	—	6,9	6,9
11A. Commerce et développement	(161,1)	142,2	(18,9)
12. Environnement	(24,0)	3,2	(20,8)
13. Établissements humains	—	18,7	18,7
14. Prévention du crime et justice pénale	(186,7)	32,7	(154,0)
15. Contrôle international des drogues	(260,8)	(136,4)	(397,2)
16. Développement économique et social en Afrique	—	492,2	492,2
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	—	(261,1)	(261,1)
18. Développement économique de l'Europe	—	58,8	58,8
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	243,7	243,7
20. Développement économique et social en Asie occidentale	—	129,0	129,0
22. Droits de l'homme	(1 294,5)	(288,9)	(1 583,4)
25. Aide humanitaire	—	(46,9)	(46,9)
26. Information	68,2	(240,6)	(172,4)
27. Gestion et services centraux d'appui	—	206,0	206,0
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion		(30,3)	(30,3)
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité		—	—
C. Bureau de la gestion des ressources humaines		(69,5)	(69,5)
D. Bureau des services centraux d'appui		247,9	247,9
E. Administration (Genève)		44,5	44,5
F. Administration (Vienne)		13,5	13,5
G. Administration (Nairobi)		(0,1)	(0,1)

<i>Chapitre</i>	<i>Voyage des représentants</i>	<i>Voyage de fonctionnaires</i>	Total
28. Contrôle interne	–	59,1	59,1
30. Dépenses spéciales	–	(81,0)	(81,0)
Total	(3 659,8)	(521,7)	(4 181,5)